

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
D'INDRE-&LOIREMairie de **CHINON**

# Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

**2023-136**SEANCE DU **MARDI 5 DÉCEMBRE 2023**

*Le mardi 5 décembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,*

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 27
Nombre de Membres présents : 18	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 9	Abstention : 0
	Non votant : 0

**PRESENTS :**

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Lucile VUILLERMOZ, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Jean-Luc DUCHESNE pouvoir à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD pouvoir à Chantal BOISNIER, Anne LUMEAU pouvoir à Christelle LAMBERT, Jean-Marc NARDI pouvoir à Marylène GACHET, Jean-François DAUDIN pouvoir à Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN pouvoir à Lucile VUILLERMOZ, Jean-Jacques LAPORTE pouvoir à Corinne RUFET, Laurent BAUMEL pouvoir à Frédéric DAVIET, Yoanna DESROCHES pouvoir à Sophie LAGREE.

**ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :**

Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Corinne RUFET

## Adhésion de la commune d' Esves-le-Moutier au Syndicat Intercommunal Cavités 37

*Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*

*Vu la délibération de l'Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal Cavités 37 en date du 25 octobre 2023 relative à l'adhésion de la commune d'ESVES-LE- MOUTIER ;*

Dans le cadre de la demande d'adhésion de la commune d'ESVES-LE- MOUTIER et conformément aux dispositions de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au syndicat doit se prononcer sur cette adhésion.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :*

- **ACCEPTE** l'adhésion de la commune d'ESVES-LE-MOUTIER au Syndicat Intercommunal Cavités 37

Fait à CHINON, le 15 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 16/12/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage